

54 - Subvention exceptionnelle au Pôle de Gériatologie

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon s'inscrit dans les politiques d'accompagnement du vieillissement et dans le développement de son territoire : économique, social, et la valorisation du rôle des personnes âgées dans la cité. Le Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) s'inscrit à la fois dans cette démarche et correspond aux attentes du marché de la santé qui est l'un des champs d'action prioritaires du PGI BFC en charge de l'ensemble des questions de gériatologie.

Le Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) a été officialisé le vendredi 24 avril 2009 au siège de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne et s'appuie sur une expérience de plusieurs années conduite au sein de l'association Le Gériatopôle® de Bourgogne et de l'Institut Régional du Vieillissement de Franche-Comté (IRV).

Afin de renforcer la visibilité de ce projet, le 20 avril 2010, un GIE de préfiguration (Groupement d'Intérêt Economique), support logistique, administratif et juridique du PGI BFC, a été créé, avec pour Président M. Christophe MADIKA et pour Directeur Pierre-Henri DAURE.

Ce GIE de préfiguration du PGI BFC réunit sept membres :

- la CARSAT Bourgogne Franche-Comté,
- les CHRU de Besançon et de Dijon,
- les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté,
- l'Institut Régional du Vieillissement et l'Association le «Gériatopôle ®».

Le siège social est situé 2 place Saint-Jacques à Besançon.

Le Directeur de projet du Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) est M. Olivier BOYER. Le Président du Conseil d'Orientation du Pôle Gériatologie Interrégional est M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire de Besançon et Président de l'Agglomération bisontine.

Le Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gériatologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire.

La démarche vise à faire de ce pôle un pôle d'excellence qui pourrait, s'il répond aux critères, être labellisé et ainsi devenir un pôle de compétitivité.

Tous les aspects de la gériatologie sont concernés.

Le Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à préparer pendant l'année 2011, en co-organisation avec la CAGB, une journée sur les nouvelles technologies, les nouveaux produits liés au vieillissement, à l'autonomie. Les partenaires feront de leur mieux pour que cette manifestation se tienne au premier semestre 2012 et sur Besançon.

Le soutien financier de la Ville de Besançon est donc sollicité à hauteur de 10 000 € en faveur du Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté.

En cas d'accord, la somme de 10 000 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 2 de l'exercice, par un crédit complémentaire d'égal montant.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à accorder une subvention de 10 000 € au Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'octroi de cette subvention.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.